

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Le seize novembre deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, en suite de la convocation faite le 10 novembre 2017.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, ROBIN Evelyne, LE BADEZET Yoann, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Étaient absents excusés : Madame EVENNO Carole et M LE LIBOUX Claude.

M LE LIBOUX Claude donne procuration à Monsieur LE BOUEDEC Joseph pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2017.

DÉCISIONS

1°/ DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME ENTRETIEN DES CHAPELLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux nécessaires à la chapelle de Locmeltro dans le cadre du programme d'entretien des chapelles. Ces travaux qui concernent la rénovation de 3 portes s'élèvent à un montant total de **1 382,90 € HT soit 1 659,48 € TTC**.

A ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de Pontivy Communauté et du service des Affaires Culturelles pour cette opération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Pontivy Communauté,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°/ TRAVAUX DE REFECTION DE L'ORGUE DE LA CHAPELLE DE QUELVEN

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis relatif au remplacement à neuf et à l'identique des cordes de l'orgue de la chapelle de Quelven.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

ACCEPTE le devis de l'atelier BERNARD HURVY pour un montant total de **552,00 € HT** soit **662,40 € TTC**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3°/ OFFRE PROMOTIONNELLE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une opération promouvant les terrains du lotissement communal a été instaurée du 1^{er} février 2016 au 31 décembre 2016 puis reconduite en 2017. Cette action a pour objectif de doper la démographie guernate afin de maintenir les services et commerces de Guern en mettant en place une offre promotionnelle sur le lotissement.

A ce jour et pour l'année 2017, 1 compromis a été signé pour le lot 5 et 4 autres lots sont réservés (les lots 16, 18, 19 et 20).

Monsieur le Maire propose de prolonger l'offre jusqu'à épuisement des lots disponibles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à **14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention** :

APPROUVE la prolongation de l'offre promotionnelle jusqu'à épuisement des lots disponibles avec un tarif unique applicable à tous les lots : **10 euros HT le m²**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

INFORMATIONS

1°/ GROUPEMENT ACHAT DE PROPANE – DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 16 mars 2017, la commune de Guern a adhéré à un groupement de commande pour la fourniture de gaz propane piloté par la commune de Malguénac.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau de synthèse des 3 offres reçues par les sociétés PRIMAGAZ, BUTAGAZ et VITOGAZ. La commission d'appel d'offre a retenu à l'unanimité la proposition de la société PRIMAGAZ.

Monsieur le Maire présente également une estimation des économies réalisées en choisissant ce nouveau fournisseur soit à l'échéance des contrats actuels soit par anticipation avec des frais de rupture.

2°/ CONVENTION RESEAU MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction du Pôle Enfance, une mise en réseau de trois médiathèques a été suggérée par la Direction des Affaires Culturelles du Morbihan afin de bénéficier d'un taux bonifié de subvention.

La mise en place de ce réseau intercommunal avec les médiathèques de Malguénac et Le Sourn a été approuvée par délibération en date du 25 janvier 2017.

A ce jour, une convention est en cours de finalisation pour fixer le projet culturel commun et l'harmonisation des modes de fonctionnement des 3 médiathèques.

Monsieur le Maire rappelle également la nécessité d'acquérir un nouveau logiciel pour l'élaboration de ce projet. Dans un premier temps, le logiciel de la société C3rb avait été retenu mais une nouvelle proposition de notre ancien prestataire MICROBIB semble faire l'unanimité avec un coût d'investissement moins élevé pour la commune.

Le devis représente un montant un total de **1 044,66 € HT** soit **1 253,59 € TTC** comprenant un coût d'investissement de 828,00 € et un coût de maintenance annuelle de 425,59 €.

Pour information, le 1^{er} logiciel retenu proposait un coût d'investissement de 2 600,00 € et une maintenance annuelle de 253,20 €. La différence de prix s'explique, en partie, par les remises faites par MICROBIB du fait que nous sommes déjà client.

3°/ ENTRETIENS ANNUELS D'EVALUATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tous les ans, tous les agents communaux sont reçus pour un entretien annuel d'évaluation.

Ces entretiens professionnels seront réalisés au mois de décembre afin de fixer les objectifs pour l'année à venir mais aussi de recueillir les vœux de chacun en terme d'organisation de travail et d'évolution de carrière.

4°/ QUESTIONS DIVERSES

GOÛTER DE NOËL DE LA MAPA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les membres du conseil municipal sont conviés au goûter de Noël de la MAPA qui aura lieu le vendredi 15 décembre 2017 à 15h.

Prochain conseil le jeudi 14 décembre 2017 à 20 h 30.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 21h33.**